Nations Unies S/2020/545



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2020
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution 2499 (2019), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu’au 15 novembre 2020 et m’a prié de lui rendre compte de l’exécution de ce mandat tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent, en date du 14 février 2020 (S/2020/124), et décrit notamment l’impact de la flambée de maladie à coronavirus (COVID-19), officiellement déclarée dans le pays le 14 mars.

II. Situation politique

Évolution de la situation politique

2. À l’approche des élections présidentielle et législatives prévues pour décembre 2020, le contexte politique a été marqué par une mobilisation accrue qui a contribué aux tensions entre les acteurs politiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, s’est acquitté de sa mission de médiation politique et a usé de ses bons offices pour engager des échanges avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux afin d’encourager un dialogue politique constructif et sans exclusive et de préserver des acquis fragiles.

3. Le 11 février, 14 partis d’opposition ont formé la Coalition de l’opposition démocratique (COD-2020) avec pour objectif proclamé d’assurer des élections libres, équitables et ouvertes à tous dans les délais prévus. La coalition se compose notamment des partis suivants : l’Union pour le renouveau centrafricain, de l’ancien Premier Ministre Anicet-Georges Dologuélé, le Kwa Na Kwa, de l’ancien Président François Bozizé, la Convention républicaine pour le progrès social, de l’ancien Premier Ministre Nicolas Tiangaye, le Chemin de l’espérance, de l’ancien Président de l’Assemblée nationale Karim Meckassoua, et le Be Afrika ti é Kwè, de l’ancien Premier Ministre Mahamat Kamoun.

4. Les arrestations, les 28 mars et 3 avril, de 31 personnes, dont 11 membres des Forces armées centrafricaines, accusées d’association de malfaiteurs, d’atteinte à la sûreté de l’État et de complot, ont nourri les tensions politiques. Ces arrestations ont





eu lieu au domicile du Ministre des arts, de la culture et du tourisme et chef de l'aile Ngaïssona des anti-balaka, Dieudonné Ndomate, et dans une résidence inoccupée de François Bozizé, respectivement. Le 3 avril, le Procureur général de la Cour d'appel de Bangui a précisé que, contrairement à ce que certaines rumeurs avaient laissé entendre, il n'avait nullement émis de mandat d'arrêt contre M. Bozizé. Le Kwa Na Kwa a dénoncé ces arrestations, considérant qu'elles étaient motivées par des considérations politiques. Dans un communiqué commun en date du 24 avril, les groupes armés signataires ont qualifié ces arrestations de violation des engagements pris par le Gouvernement au titre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

5. Les tensions politiques ont également été exacerbées par le fait que 101 des 140 députés ont signé une proposition législative présentée par la coalition au pouvoir en vue de modifier la Constitution dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La modification proposée visait à prolonger les mandats du Président et des députés si les élections ne pouvaient se tenir dans les délais établis par la Constitution pour cas de force majeure ou à cause de circonstances imprévues. Le Gouvernement a soutenu le projet de loi, arguant qu'il importait de prévenir l'instabilité institutionnelle et un vide constitutionnel. De nombreux partis d'opposition et groupes de la société civile ont manifesté leur vive inquiétude et insisté sur la nécessité de respecter les délais prévus par la Constitution. Le 5 juin, la Cour constitutionnelle a jugé que la modification proposée, ainsi qu'une transition, seraient contraires à la Constitution et a souligné que tout écart par rapport au calendrier électoral devrait être le résultat de larges consultations nationales visant à trouver une solution consensuelle.

6. Dans ses messages à la nation des 19 et 26 mars, le Président, Faustin Touadéra, a annoncé une série de mesures visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 et appelé à la solidarité nationale. Il a notamment annoncé l'imposition d'une quarantaine d'une durée de 21 jours aux personnes entrant dans le pays et aux personnes suspectées d'être positives au virus ainsi qu'aux personnes ayant été en contact avec elles, une interdiction temporaire des rassemblements de plus de 15 personnes, une fermeture temporaire des écoles et des espaces de loisir et des restrictions applicables aux entrées sur le territoire national. Le 27 avril, les autorités ont temporairement restreint le transport de marchandises et de passagers sur des axes majeurs reliant Bangui à l'ouest du pays et à des communes situées le long de la frontière avec le Cameroun et du fleuve Oubangui.

7. Plusieurs partis d'opposition ont accueilli favorablement ces mesures de prévention et ont suspendu les manifestations publiques. Des membres de l'Assemblée nationale ont fait des dons privés au Gouvernement pour contribuer à la lutte nationale contre la pandémie. Des plateformes interreligieuses ont salué les mesures et indiqué que des restrictions seraient imposées aux activités religieuses. Tout en souscrivant au principe d'une réponse apolitique face à la COVID-19, certains membres de l'opposition ont dénoncé des lacunes dans la riposte gouvernementale et estimé que les autorités instrumentalisaient la pandémie à des fins politiques.

Le 15 mai, 34 des 42 partis ralliés à la majorité présidentielle ont lancé la plateforme politique « Be Oko » (« Les cœurs unis ») pour contrer le groupe d'opposition Coalition de l'opposition démocratique. La plateforme devait permettre de se rassembler derrière une candidature à l'élection présidentielle et de s'entendre pour désigner des candidats aux élections législatives.

8. Quatre figures politiques ont annoncé leur candidature à l'élection présidentielle : Martin Ziguélé, du Mouvement de libération du peuple centrafricain, Bornou Brigitte Hortense, du Parti pour le progrès du peuple, Crépin Mboli-Goumba, du Parti africain pour une transformation radicale et l'intégration des États, et Aristide

Briand Reboas, du Parti chrétien démocrate, qui a depuis rejoint la plateforme « Be Oko ».

9. Lors de sa première session ordinaire de 2020, qui a pris fin le 30 mai, l'Assemblée nationale a adopté quatre lois, notamment sur le statut du personnel militaire, conformément au plan national de défense de 2017.

Processus de paix

10. Bien que l'application de l'Accord ait progressé, la résurgence des violences imputables à des groupes armés, notamment à Birao, à Bria, à Ndélé et à Obo, a freiné les avancées réalisées dans ce domaine.

11. Le Comité exécutif de suivi de l'Accord a tenu ses septième et huitième sessions les 28 février et 22 mai, respectivement. Le Gouvernement, les groupes armés, les partis politiques et les représentants de la société civile ont débattu de questions liées aux unités spéciales mixtes de sécurité, au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et aux préparatifs électoraux, et ont demandé que des sanctions soient prises contre les parties qui violaient leurs engagements, notamment celui relatif à la cessation des hostilités, conformément à l'article 35 de l'Accord.

12. Lors d'une session extraordinaire tenue du 19 au 28 février, l'Assemblée nationale a adopté plusieurs des lois prévues au titre de l'Accord, qui portaient notamment sur les partis politiques et le statut de l'opposition, la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, le statut des anciens chefs d'État ainsi que le premier volet d'une loi devant en comporter deux , concernant les collectivités territoriales et la décentralisation.

13. Le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), le Front démocratique du peuple centrafricain et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont déclaré publiquement leur adhésion à l'appel lancé par le Secrétaire général le 23 mars en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de lutter contre la pandémie. Ces déclarations doivent encore se traduire par des mesures concrètes sur le terrain. Se faisant l'écho de l'appel du Secrétaire général, le Représentant spécial a ouvert le dialogue avec les parties signataires afin de plaider en faveur de la cessation immédiate des hostilités.

14. Malgré la suspension de nombre des mécanismes officiels de suivi de l'Accord en raison de la flambée épidémique de COVID-19, le Gouvernement a poursuivi ses échanges de haut niveau avec les dirigeants des groupes armés, avec l'appui de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), garants de l'Accord, et avec le soutien de la MINUSCA, en sa qualité de facilitatrice. Le 25 mars, le Gouvernement a engagé un dialogue avec le sultan-maire de Ndélé pour faire face à l'escalade des tensions et de la violence. Entre le 24 et le 27 avril, le Premier Ministre, Firmin Ngrébada, s'est également employé à assurer une médiation entre les factions du FPRC issues des ethnies gula et runga à Bangui. Le 17 avril, il a invité le chef de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), Ali Darassa, à se rendre dans la capitale afin de s'entretenir avec lui du rétablissement de l'autorité de l'État, des préparatifs du désarmement et de la démobilisation et de la création d'unités spéciales mixtes de sécurité dans le sud-est du pays. En outre, le Premier Ministre a rencontré le chef militaire du FPRC, Abdoulaye Hissène, le 25 avril à Bangui. Les deux hommes se sont entendus sur un déploiement des forces armées nationales à Ndélé pour la première fois depuis 2013 – déploiement qui s'est produit le 13 mai –,sur le lancement des opérations de désarmement et de démobilisation des éléments armés du FPRC et sur la création d'une unité spéciale mixte de sécurité.

15. À la réunion sur les unités spéciales mixtes de sécurité tenue le 22 avril par le comité stratégique sous la présidence du Premier Ministre, les villes de Bossangoa, de Bouar, de Koui et de Paoua ont été choisies comme sites de déploiement des unités dans l'ouest, et la ville de Ndélé, dans le centre, comme futur site d'entraînement. Le 12 mai, à Bouar, le Président a présidé la cérémonie de remise des diplômes organisée en l'honneur de la deuxième promotion de recrues devant intégrer l'unité spéciale mixte de sécurité, soit 127 personnes. Le 5 juin, les unités ont commencé à être déployées de Bouar à Paoua.

16. La MINUSCA a facilité deux visioconférences entre le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation et les préfets afin d'améliorer la communication entre les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord aux niveaux national et local, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La Mission a utilisé des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes pour financer des projets visant à renforcer la participation des femmes à la promotion de l'Accord dans huit préfectures.

17. Dans la préfecture de la Vakaga, les comités de mise en œuvre et de sécurité technique ont repris leurs activités le 19 mars, après une suspension de sept mois due au conflit. Le FPRC a nommé ses représentants à ces comités de mise en œuvre dans l'ensemble de la préfecture.

18. Le 8 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'*Union* africaine, le Secrétaire général de la CEEAC et la Haute Représentante de l'*Union* européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité se sont entretenus ensemble avec le Président par visioconférence, à la suite de quoi ils ont publié un communiqué commun. Ils s'y sont félicités des progrès accomplis dans l'application de l'Accord et ont appelé l'ensemble des parties à prendre de nouvelles mesures de confiance. Ils ont également invité le Président à ouvrir un dialogue politique avec les parties prenantes nationales, y compris l'opposition, afin de créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques.

Préparatifs des élections

19. Les préparatifs des élections se sont poursuivis dans un contexte politisé, marqué par le scepticisme lié au report de quatre mois de l'inscription sur les listes électorales et par les préoccupations relatives à la COVID-19. Les partenaires internationaux ont encouragé les acteurs politiques à s'employer à établir un dialogue constructif et à communiquer de façon transparente avec les citoyens centrafricains.

20. Le 16 mars, le Premier Ministre a élargi la composition du comité stratégique sur les élections pour y inclure la majorité au pouvoir, l'opposition politique et la société civile. Le comité a tenu des réunions mensuelles qui lui ont permis de progresser sur les questions ayant trait au calendrier électoral, à la participation des réfugiés et aux activités de l'Autorité nationale des élections.

21. Le 29 avril, l'Autorité nationale des élections a publié un calendrier révisé conforme aux délais prévus par la Constitution. L'exercice de cartographie électorale a pris fin en avril et donné lieu à l'établissement de quelque 3 500 centres d'inscription sur les listes électorales, qui serviront également de bureaux de vote. Sur les 144 antennes que devrait compter l'Autorité, 126 avaient été créées au 1er juin. Les partis d'opposition ont dénoncé des irrégularités dans l'établissement de ces antennes et souligné le manque de communication et de consultations. Le Conseil des ministres doit encore renvoyer la loi relative à l'Autorité nationale des élections devant l'Assemblée nationale, comme suite au rejet, par la Cour constitutionnelle,

d'un recours en inconstitutionnalité présenté par six partis d'opposition concernant deux dispositions du code électoral.

22. Le plan intégré de sécurisation des élections, auquel participent notamment les forces nationales de sécurité et la MINUSCA, a été présenté au Président le 11 mai. Il prévoit le déploiement de 2 000 membres des forces nationales supplémentaires, mais la suspension provisoire du recrutement et du déploiement en raison de la pandémie de COVID-19 pourrait faire obstacle à ce projet.

23. Le 29 avril, le Premier Ministre a réaffirmé la volonté du Gouvernement de garantir le droit de vote des réfugiés, ce qui obligerait les pays d'accueil à autoriser la vérification de la population réfugiée et la conduite des opérations électorales. Le 11 mai, le Gouvernement et la CEEAC ont tenu une réunion avec les ambassadeurs des pays voisins, durant laquelle le Gouvernement a présenté une proposition de loi qui permettrait aux réfugiés de voter et que les ambassadeurs se sont engagés à appuyer.

24. Le 20 mai, le Gouvernement a publié deux décrets essentiels pour la tenue des élections dans les délais prévus. Le premier établit que les électeurs pourront s'inscrire sur les listes entre le 22 juin et le 28 juillet et que la liste électorale définitive sera publiée en septembre. Le second dispose que les membres de la diaspora centrafricaine seront autorisés à voter en Belgique, au Bénin, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, aux États-Unis d'Amérique, en France, en Guinée équatoriale, au Maroc, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Tchad et au Togo. Le 8 juin, huit grands partis de l'opposition ont présenté une requête en annulation de ces deux décrets devant le Conseil d'État, arguant d'irrégularités administratives.

25. Au 1er juin, le panier de fonds du PNUD, qui devait permettre de mobiliser 41,8 millions de dollars à l'appui des élections présidentielle, législatives et locales jusqu'en 2022, présentait un déficit de financement de 10,5 millions. En mars, l'Union européenne a déboursé 13 millions de dollars sur les 16,5 millions annoncés. Des contributions distinctes, d'un montant total de 5,5 millions de dollars, ont été versées à l'appui de projets qui viennent compléter le panier de fonds, notamment par l'Union européenne et les États-Unis.

26. La MINUSCA a coordonné l'assistance électorale internationale et fourni un soutien technique et logistique ainsi qu'un appui dans le domaine de la sécurité, en sus des bons offices et de la médiation politique visant à garantir la crédibilité des opérations électorales et à faire en sorte que les élections soient ouvertes à tous. L'impact de la COVID-19 sur les préparatifs est évalué en permanence et des mesures de précaution sont en train d'être prises afin de rassurer les parties prenantes quant à la sécurité du scrutin.

Dialogue et réconciliation à l'échelle locale

27. Les efforts se sont poursuivis pour régler les conflits et mettre fin à la violence au niveau local. À Bangassou, des affrontements persistants impliquant des groupes armés ont entraîné le déplacement de populations ainsi que la suspension des activités commerciales, ce qui a eu pour effet d'exacerber les tensions intercommunautaires. Les autorités locales, les communautés et les dirigeants des groupes armés ont signé un accord de paix local le 10 mars afin de rétablir la libre circulation des biens et des personnes sur l'axe Rafaï-Dembia-Zemio, et un comité de surveillance a été établi pour rétablir la confiance entre la population et les autorités locales.

28. La MINUSCA a renforcé son partenariat stratégique avec le Réseau d'influence des femmes en Afrique, avec lequel elle s'est employée à recenser des projets permettant d'intensifier la lutte contre la COVID-19 tout en favorisant la réconciliation dans les quartiers « PK5 » et « PK12 » de Bangui.

III. Conditions de sécurité

29. Au 1[er] juin, 504 violations de l'Accord avaient été enregistrées, contre 575 au cours la période précédente. Toutefois, les milices et les groupes armés ont continué de faire peser de graves menaces sur la population civile et la stabilité nationale. Les violations les plus fréquemment observées concernaient des civils (286, soit plus de la moitié), mais des activités militaires illégales (120) et des restrictions imposées à la circulation (83) ont également été recensées. Au 1[er] juin, le premier responsable de ces violations était le FPRC (179), suivi du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) (86), du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (78), de l'UPC (67), des anti-balaka (58) et des forces armées nationales (27). Les rumeurs et les fausses informations autour de la COVID-19 ont alimenté la xénophobie, en particulier à Bangui, à Bouar et à Kaga Bandoro.

30. Dans le nord-est du pays, les affrontements violents impliquant des groupes armés se sont poursuivis. Le 16 février, le FPRC a tenté de reprendre Birao, qui se trouvait sous le contrôle du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice. Une intervention énergique de la MINUSCA, qui a fait 11 morts et plusieurs blessés parmi les membres du FPRC, a entraîné le retrait du Front. Aucune victime n'a été à déplorer parmi les civils. L'établissement d'une zone exempte d'armes le 14 mars a contribué à améliorer les conditions de sécurité, et 142 soldats des forces armées nationales ont été déployés à Birao le 9 avril. Des personnes déplacées auraient fui vers le Soudan suite à ces événements.

31. Les tensions se sont accrues entre les factions du FPRC, notamment à Bria et à Ndélé, provoquant un éclatement du groupe selon des lignes de fracture ethniques. Le 11 mars, des éléments de la faction du FPRC issue de l'ethnie gula, soutenus par le Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC), groupe non signataire, ont attaqué Ndélé, prenant pour cible les populations runga et arabes et faisant au moins 29 victimes, dont 18 civils. Le 15 mars, des éléments gula ont tendu une embuscade à une patrouille de la MINUSCA et blessé un soldat de la paix. Le 25 mars, des éléments gula ont également attaqué le village majoritairement runga de Yangougalé, à proximité de Ndélé. Malgré les efforts de médiation entrepris par le Gouvernement, des éléments gula ont en outre attaqué Ndélé les 29 et 30 avril, tuant au moins 27 personnes, dont 21 civils. La Mission a lancé une opération qui a permis de prévenir de nouvelles violences et a abouti à l'arrestation, le 19 mai, de neuf éléments du PRNC, dont le chef du groupe, ce qui a envoyé un signal fort en faveur de la lutte contre l'impunité et a contribué à l'apaisement des tensions.

32. À Bria, les tensions entre les factions gula et runga du FPRC se sont accentuées le 10 mars après le décès d'un combattant peul du FPRC détenu par la faction runga. Le chef de l'UPC, M. Darassa, s'est rendu à Bria avec des éléments lourdement armés, sans l'approbation des comités locaux de mise en œuvre de l'Accord, et a négocié un cessez-le-feu entre les factions du FPRC le 18 mars. Il a également renforcé la présence de l'UPC à Bria.

33. Les tensions se sont également accrues à Ndiffa, dans la préfecture de la Vakaga, comme suite à un violent différend survenu le 27 mars entre le PRNC et des Arabes de la tribu Misseriya, au cours duquel le chef d'état-major du PRNC et six Misseriya ont été tués. Le 18 avril, des éleveurs misseriya ont tendu une embuscade à cinq marchands gula près de Birao, faisant trois morts et deux blessés graves. La MINUSCA s'est employée à faciliter le règlement du conflit entre les deux communautés.

34. Le 9 mai, la MINUSCA a renforcé sa présence à Obo (préfecture du Haut-Mbomou) en raison des tensions observées entre les forces armées nationales et les combattants de l'UPC, lesquels s'étaient installés dans la ville comme suite à des

allégations faisant état de l'implication de soldats dans le meurtre de trois civils le 10 mai à Mboki, près d'Obo. Le 20 mai, la Mission et les forces armées ont échangé des tirs avec des éléments de l'UPC à Obo. Aucune victime civile n'a été signalée. Les combattants ont été expulsés de la ville, et six d'entre eux ont été arrêtés et détenus par les forces armées avant d'être transférés à Bangui le 23 mai. Les 20 et 28 mai, M. Darassa a publié des communiqués dans lesquels il a condamné les abus dont la population civile d'Obo aurait été victime de la part des forces armées, nié la participation de l'UPC aux affrontements et affirmé que les violences étaient une réaction de la population locale face aux abus commis. Le 2 juin, un soldat des forces armées nationales a été arrêté par le commandement local pour le meurtre présumé d'un civil.

35. En février, le FPRC, le MPC et des commerçants civils armés qui seraient originaires du Tchad ont intensifié leurs activités autour des mines d'or de la région de Kouki ; le 29 mars, des affrontements ont fait au moins un mort et ont entraîné le déplacement d'une centaine de personnes. En mars, profitant des tensions entre le MPC et le FPRC, l'UPC a renforcé son contrôle dans l'ouest du pays en consolidant sa présence à Markounda (préfecture de l'Ouham).

36. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a étendu ses activités dans l'ouest, en particulier dans les préfectures de l'Ouham-Pendé, de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéï, sous le prétexte de protéger les éleveurs peuls. Le 10 avril, la MINUSCA a lancé une opération visant à freiner l'expansion de ce groupe armé. Le 13 mai, ce dernier, sous la direction de son chef, Abbas Siddiki, a occupé la gendarmerie de Besson (préfecture de la Nana-Mambéré), obligeant les gendarmes à abandonner leur poste. En mai, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a également cherché à étendre sa zone d'influence dans l'ouest de la préfecture de l'Ouham afin de prendre le contrôle de sites aurifères. Le 5 juin, son chef a publié un communiqué annonçant que la participation du groupe armé aux mécanismes de suivi et de contrôle de l'Accord était suspendue jusqu'à nouvel ordre. Le 9 juin, des éléments présumés appartenir au groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont attaqué le camp d'entraînement des unités spéciales mixtes de sécurité à Bouar : 14 membres du groupe et un membre des forces armées nationales ont été blessés. Le même jour, des individus armés ont attaqué un poste de contrôle tenu conjointement par la MINUSCA et les forces nationales à Pougol, près de Paoua, et blessé deux soldats de la paix.

37. Entre février et le 1er juin, on a recensé 40 affrontements liés à des attaques menées en représailles à la suite de vols de bétail et de la destruction de récoltes dans l'ouest du pays. Entre le 16 et le 19 février, des affrontements entre des éleveurs tchadiens armés et des membres de la population locale soutenus par des éléments anti-balaka ont entraîné la mort d'au moins quatre éleveurs et deux civils près de Batangafo.

38. Le 14 mars, dans la préfecture de la Basse-Kotto, le groupe anti-balaka local, mené par Dimitri Ayoloma, a attaqué la résidence du sous-préfet. La MINUSCA est intervenue pour rétablir l'ordre. Un soldat de la paix a été mortellement blessé dans l'échange de tirs. Le 4 mai, la Mission a lancé une opération visant à neutraliser le groupe anti-balaka local et à améliorer l'accès aux zones isolées.

39. Dans le quartier « PK5 » de Bangui, la criminalité a augmenté de 18 % entre le 1er février et le 1er juin du fait des activités de bandes criminelles, alimentant un sentiment d'insécurité au sein de la population. Le 31 mai, des éléments des forces armées nationales et du Groupement spécial chargé de la protection républicaine ont menacé physiquement des soldats de la paix de la MINUSCA stationnés au camp de Roux, à Bangui, et blessé l'un d'eux.

IV. Concertation régionale

40. Le 22 avril, M. Touadéra a effectué des visites officielles en République démocratique du Congo et au Congo, pays facilitateurs de l'Accord. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le secrétariat de la CEEAC ont préparé conjointement une évaluation des tendances sous-régionales qui servira de base à la conduite d'activités régionales supplémentaires destinées à appuyer la mise en œuvre de l'Accord.

V. Situation humanitaire

41. La situation humanitaire s'est détériorée en raison des tensions intercommunautaires, des affrontements entre groupes armés et des attaques perpétrées contre des civils et des humanitaires. La pandémie de COVID-19 a également aggravé la crise humanitaire.

42. Au 1er juin, outre les 616 000 Centrafricains réfugiés dans les pays voisins, quelque 697 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays. L'ONU et ses partenaires ont fourni une aide humanitaire à 720 000 personnes environ.

43. La situation humanitaire s'est avérée particulièrement grave à Ndélé en raison d'affrontements entre groupes armés. En mars, les autorités locales et des éléments du FPRC auraient contraint environ 8 000 personnes déplacées à quitter un site, malgré les risques pesant sur leur protection et leur sécurité. En mai, de nouvelles attaques ont provoqué le déplacement de près de 17 000 personnes supplémentaires, dont plus de 13 000 ont cherché refuge à proximité des locaux de la MINUSCA. La plupart des organisations humanitaires ont suspendu temporairement leurs activités à Ndélé comme suite à 14 attaques visant des humanitaires. Des équipes de secours ont par la suite été déployées pour assurer la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes nouvellement déplacées.

44. Le personnel et les installations humanitaires ont également subi les répercussions de la situation à Bangui, à Batangafo, à Birao et à Kaga Bandoro. Au total, 121 attaques ont été recensées contre des agents humanitaires, notamment des actes d'intimidation et d'agression liés à la COVID-19, et deux personnes ont été tuées et huit blessées. La MINUSCA a mené des patrouilles et déployé des forces d'intervention rapide pour protéger les travailleurs humanitaires à Bamingui, à Birao et à Ndélé.

45. Les autorités nationales ont pris une série de mesures visant à endiguer la propagation de la COVI-19, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires, notamment la MINUSCA. Au 1er juin, le Gouvernement avait confirmé 1 069 cas de COVID-19, dont 23 guérisons et 4 décès.

46. En complément de l'intervention sanitaire, les intervenants humanitaires ont recensé les lieux prioritaires dans les zones touchées, où l'ONU a facilité la constitution de stocks, créé des centres d'isolement, notamment dans les camps de déplacés, et continué de fournir une assistance vitale. L'Organisation a également appuyé les efforts de communication faits par le Gouvernement pour sensibiliser 1,2 million de personnes à la COVID-19 et aidé les comités de crise au niveau local à mettre en œuvre le plan national.

47. La pandémie a eu un impact considérable sur la population. La fermeture partielle des frontières avec le Cameroun et la République démocratique du Congo a contribué à une augmentation de 31 % des prix des produits importés, notamment des

denrées alimentaires de base. Les mesures de distanciation physique ont également entraîné une augmentation de 67 % du coût des transports urbains.

48. L’étude du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire réalisée en mai a révélé une augmentation de l’insécurité alimentaire. Malgré l’aide actuellement fournie, près de 2,4 millions de personnes se trouvent en situation d’insécurité alimentaire grave, parmi lesquelles 750 000 sont dans une situation d’urgence.

49. Les activités humanitaires sont demeurées gravement sous-financées. Au 1er juin, le plan de réponse humanitaire 2020 n’était financé qu’à hauteur de 22 % ; le déficit de financement s’élevait à 428 millions sur 553 millions demandés, dont 153 millions nécessaires à la lutte contre la COVID-19.

VI. Protection des civils

50. La MINUSCA et l’équipe de pays des Nations Unies, en coordination avec les organisations humanitaires, se sont employées à renforcer les capacités des autorités nationales de protéger les civils en recensant les risques et les difficultés et en cherchant des solutions permettant d’endiguer la propagation de la COVID-19 et de mettre en œuvre des plans d’urgence.

51. La MINUSCA a adapté les modalités de mise en œuvre de son mandat de protection tout en continuant d’assurer une présence solide pour faire face aux menaces éventuelles. Dans le cadre de cette approche, elle a notamment suspendu le déploiement d’équipes de renfort dans les lieux où il n’existe pas de présence civile permanente et la formation en matière de protection dispensée en présentiel au personnel civil et au personnel en tenue ; assuré une gestion dématérialisée des mécanismes de coordination de la protection, ce qui n’a eu qu’une incidence minime sur sa capacité de répondre aux menaces de façon rapide et adaptée ; réaffecté des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes à l’appui de l’action menée par le Gouvernement pour informer la population concernant la COVID-19 ; mené des activités de communication. La Mission et les autorités nationales ont formé plus de 600 bénévoles de la protection civile et 1 690 agents de la mobilisation sociale chargés de sensibiliser la population aux questions liées à la pandémie.

52. La MINUSCA a continué d’assurer la sécurité physique des personnes déplacées qui cherchent refuge à proximité de ses bases. Elle a renforcé les dispositifs d’alerte rapide, ce qui a permis de mieux comprendre les besoins en matière de protection et de répondre plus efficacement aux menaces dans certaines zones.

53. Des projets visant à atténuer la violence liée à la transhumance ont été menés dans plusieurs régions par le PNUD, l’OIM et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, avec l’aide de la MINUSCA. À Batangafo, zone de tension en période de transhumance, la Mission a encouragé les habitants à faire appel aux comités de gestion de la transhumance pour résoudre les différends opposant les éleveurs transhumants aux populations locales.

VII. Extension de l’autorité de l’État et de l’état de droit

Extension de l’autorité de l’État

54. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de restauration de l’autorité de l’État avec l’appui de la MINUSCA. Du 17 au 19 mars, le Ministère de l’administration territoriale et de la décentralisation a organisé une formation préalable à l’intention de 44 membres de collectivités locales récemment nommés,

notamment des préfets, des sous-préfets et des secrétaires généraux de préfecture, ainsi qu'une formation destinée aux maires.

55. Depuis janvier, le Gouvernement met en œuvre une initiative pilote à Bambari, à Bouar et à Bossangoa visant à verser les traitements des fonctionnaires par l'intermédiaire des réseaux mobiles afin de limiter l'absentéisme dans les lieux d'affectation, d'améliorer la prestation de services et de renforcer la confiance dans les représentants de l'État.

Réforme du secteur de la sécurité

56. La MINUSCA a continué d'encourager les autorités à progresser sur la voie de l'intégration des ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité intérieure et de la création d'une commission sur l'harmonisation des grades, notamment dans le cadre des unités spéciales mixtes de sécurité. La Mission a continué d'aider à la mise en place de mécanismes plus solides afin de faire en sorte que le principe de responsabilité soit mieux respecté par les forces de défense et de sécurité. Le 27 février, le Gouvernement a adopté un mémorandum dans lequel il a préconisé la mise en place d'un mécanisme national de vérification pour contrôler les antécédents des nouvelles recrues et du personnel en tenue déjà en poste. Le 15 mai, la MINUSCA a fourni des équipements aux services centraux d'inspection des forces de défense et de sécurité afin de faciliter le bon fonctionnement du système de justice militaire.

Forces armées nationales et forces de sécurité intérieure

57. Au 1er juin, l'effectif total des forces armées nationales s'établissait à 8 244 soldats, dont 619 femmes ; 1 924 soldats étaient déployés sur 23 sites, soit 547 soldats de plus qu'au cours de la période précédente. Les forces armées ont en outre été déployées pour la première fois à Birao, à Ndélé et à Obo, et la relève des contingents a été assurée à Alindao et à Bangassou. Toutefois, des difficultés logistiques et financières et des déficiences en matière de commandement et de contrôle ont nui à l'efficacité des déploiements.

58. Le 18 février, les autorités nationales, avec l'appui de la MINUSCA, ont lancé une campagne de recrutement de 2 600 membres des forces armées nationales, qui a été suspendue le 27 mars en raison de la pandémie de COVID-19. Le 20 mai, les autorités ont exprimé le souhait de relancer la campagne. La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine a formé 267 membres de contingents et la Fédération de Russie en a formé 355, avant qu'elles ne suspendent leurs opérations en mars et en avril, respectivement, en raison de la pandémie.

59. Au 1er juin, 1 162 policiers et gendarmes, dont 39 femmes, étaient déployés sur 69 sites, soit 38 agents de plus qu'au cours de la période précédente. Un millier de recrues, dont près de 26 % de femmes, ont poursuivi leur formation avec l'appui de la MINUSCA. Le 2 mars, les autorités nationales ont intégré 200 auxiliaires de police, dont 98 femmes, dans les forces de police. Cinquante jeunes, dont 13 femmes, ont par ailleurs été intégrés dans la gendarmerie après avoir reçu une formation en Angola. Ces nouvelles recrues sont en cours de formation dans les académies de police et de gendarmerie, respectivement. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MINUSCA ne fournit pas d'appui à ces éléments avant la conduite de contrôles appropriés des antécédents. La mission de conseilde l'Union européenne en République centrafricaine a suspendu son déploiement en raison de la pandémie.

60. Le Service de la lutte antimines a achevé la construction d'un dépôt de munitions régional à Bouar et réhabilité une armurerie à Bangui. Trente membres des forces de défense et de sécurité intérieure ont été formés à la gestion des armes et des

munitions et à la neutralisation des explosifs et des munitions. La MINUSCA a mis à la disposition des unités spéciales mixtes de sécurité des installations de stockage temporaire d'armes et de munitions à Paoua et à Bouar.

Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

61. Aucune opération de désarmement et de démobilisation n'a été menée au cours de la période à l'examen. La reprise des opérations est subordonnée à la levée des restrictions applicables aux voyages et aux regroupements de grande envergure imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et à la coopération des groupes armés. Le 11 mai, le Président a chargé les institutions nationales concernées de planifier le lancement d'une opération de désarmement et de démobilisation dans le centre du pays. Le 29 mai, le Comité consultatif pour le suivi du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration a examiné un nouveau calendrier en vue de lancer les opérations dans le nord-est à la mi-juin au plus tard.

62. La MINUSCA, l'OIM et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont poursuivi la mise en œuvre de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité. Au 1er juin, 4 014 bénéficiaires, dont 1 570 femmes, participaient à des initiatives génératrices de revenus et à des projets d'intérêt local. Depuis août 2019, 41 armes de guerre, 1 640 armes artisanales et 913 munitions ont été collectées. Depuis le 1er avril 2020, les projets ont été réorientés pour appuyer la lutte contre la COVID-19, ce qui n'a pas eu d'incidence sur la réalisation de l'objectif visé en matière de lutte contre la violence. Les projets ont porté en particulier sur la production de produits d'hygiène, l'accès à l'eau et la rénovation de structures d'isolement.

Justice et état de droit

63. Le nombre de tribunaux de première instance et de cours d'appel opérationnels a été porté de 16 à 17, tandis que le nombre de membres du personnel judiciaire déployés a été ramené de 129 à 119 en raison de l'insécurité, du manque d'infrastructures judiciaires et de la diminution du nombre de missions menées dans les zones contrôlées par des groupes armés. Les activités de renforcement des capacités ont été suspendues le 20 mars pour cause de flambée de COVID-19. La MINUSCA et le PNUD ont aidé le Ministère de la justice à prévenir la propagation du virus tout en garantissant le respect des droits et des procédures judiciaires et en maintenant les activités essentielles du système judiciaire.

64. Au 1er juin, aucun cas de COVID-19 n'avait été recensé dans les prisons. Le 23 avril, le Ministère de la justice, avec l'appui de partenaires internationaux, a mis la touche finale à une stratégie de prévention et d'atténuation de la COVID-19 destinée aux établissements pénitentiaires. Comme suite aux décrets présidentiels publiés les 24 et 30 avril, les autorités nationales, avec l'appui de la MINUSCA, ont recensé les détenus qui pouvaient être libérés. Sur un effectif total de 1 482 détenus, 676 ont été libérés. La Mission a collaboré avec les autorités afin d'éviter toute libération accidentelle ou illégale de détenus notoires ou d'auteurs de crimes graves, notamment de crimes de violence sexuelle.

65. En mai, la MINUSCA a renforcé les mesures de sécurité dans la prison centrale de Ngaragba et dans l'annexe du camp de Roux à la suite de menaces d'attaque et d'évasion de détenus affiliés aux anti-balaka. La reconstruction d'une section sécurisée du centre de détention du camp de Roux, effectuée avec l'appui financier des États-Unis dans le cadre d'un projet mené conjointement par la MINUSCA et le PNUD, a été achevée le 28 mai.

66. La Cour pénale spéciale a continué d'enquêter sur huit affaires, notamment, comme annoncé en mai, sur des faits pouvant constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis à Ndélé. Dans le cadre des mesures temporaires d'urgence relevant de son mandat, la MINUSCA a arrêté 59 personnes soupçonnées d'agissements criminels.

VIII. Droits humains et lutte contre l'impunité

67. La MINUSCA a enregistré 213 cas de violations des droits humains et d'éventuelles violations du droit international humanitaire. Ces faits étaient en majorité des attaques contre des civils perpétrées par des groupes armés, qui ont fait au moins 391 victimes (238 hommes, 48 femmes, 54 garçons, 27 filles, 9 victimes non identifiées et 15 groupes de victimes collectives), ce qui représente une diminution par rapport aux 256 cas ayant fait 455 victimes enregistrés au cours de la période considérée dans le précédent rapport. On a recensé quarante-huit décès de civils liés au conflit. Les groupes armés signataires sont demeurés les principaux responsables de ces faits : ils sont impliqués dans 201 atteintes à la sécurité qui ont concerné 376 victimes. Des agents de l'État, principalement des membres des forces armées nationales, ont été impliqués dans 10 violations qui ont fait 12 victimes.

68. Les 4 et 5 mars, la République centrafricaine a participé à une session du Comité des droits de l'homme, qui a recommandé que toutes les victimes bénéficient d'un recours effectif, y compris devant la Cour pénale spéciale, et que la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation puisse commencer ses travaux.

Justice transitionnelle

69. Le 7 avril, le Président a promulgué la loi portant création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, dont l'établissement avait été prévu dans l'Accord. La Commission sera notamment chargée de rechercher la vérité et de déterminer les causes profondes des atteintes aux droits de la personne, de valider les expériences des victimes pour redonner à celles-ci leur dignité, de proposer un programme de réparations et des mesures pour lutter contre l'injustice et d'œuvrer à la réconciliation nationale. La MINUSCA et le PNUD fourniront un appui technique et opérationnel afin de garantir l'indépendance de la Commission, et notamment de lui permettre d'établir son règlement intérieur et son budget et de former du personnel aux enquêtes relatives aux droits humains.

Violences sexuelles liées aux conflits

70. La MINUSCA a enregistré 80 cas de violences sexuelles liées au conflit, qui ont concerné 109 victimes (53 femmes, 54 filles et 2 hommes), à savoir 72 viols ou tentatives de viols, dont 1 cas ayant entraîné la mort de la victime, 6 mariages forcés et 2 cas d'esclavage sexuel. C'est dans les zones de transhumance, où des femmes et des filles ont été attaquées par des éleveurs armés pouvant être affiliés à l'ex-Séléka, que les faits de ce type ont été le plus nombreux. Avec le soutien de la MINUSCA, les autorités locales ont organisé 10 sessions de sensibilisation à l'accès à la justice à l'intention de 78 femmes et filles.

71. La MINUSCA a procédé en février à une évaluation des capacités locales de surveillance et d'enquête sur les violences sexuelles à Bria ; il en est ressorti que la peur des représailles et la stigmatisation étaient les principaux obstacles à la dénonciation des faits par les victimes. La Mission intensifie ses activités de

sensibilisation, en particulier dans les communautés rurales installées le long de l'axe de Bria.

Sort des enfants en temps de conflit armé

72. Le 27 février, l'Assemblée nationale a adopté le code de la protection de l'enfance, qui doit être promulgué par le Président. Le projet de loi érige en infractions pénales le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés ainsi que d'autres actes graves commis contre des enfants, et reconnaît le statut de victimes des enfants associés aux forces armées nationales et à des groupes armés.

73. Au total, 186 enfants (64 filles et 122 garçons) ont été séparés de groupes armés et admis à des programmes de réintégration gérés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En outre, 127 autres enfants (39 filles et 88 garçons) s'étant démobilisés de leur propre initiative après avoir été associés à des milices anti-balaka dans des villages situés autour de Kaga-Bandoro ont été inscrits à des programmes de réintégration.

74. Les fermetures d'écoles résultant de la pandémie ont accru la vulnérabilité des enfants. La MINUSCA et l'UNICEF ont produit des messages radiophoniques axés sur les questions de protection de l'enfance à l'intention des groupes armés, des communautés et des enfants.

IX. Situation socioéconomique

75. D'après une étude rapide menée conjointement par le Gouvernement et les donateurs, le produit intérieur brut de la République centrafricaine devrait connaître une chute de 6,2 points de pourcentage et passer à un taux de croissance négatif, à savoir – 1,2 %, si la pandémie persistait pendant au moins six mois. Le produit intérieur brut devrait être sévèrement touché par la contraction des secteurs productifs et la baisse des exportations, entraînant une chute des recettes publiques et affaiblissant la capacité de l'État à faire face aux dépenses. La contraction des activités économiques, et notamment de la fermeture de petites entreprises et d'entreprises informelles, a été amplifiée par la pandémie et a déjà entraîné une détérioration des conditions de vie, découlant en particulier de l'augmentation des prix des produits de base. La Banque mondiale a estimé que l'inflation s'établissait à 3,5 %.

76. On estime que 222,5 millions de dollars seront nécessaires pour lutter contre la COVID-19 à l'échelle nationale. Au 1er juin, les partenaires de développement s'étaient engagés à verser 87,1 millions de dollars supplémentaires sous forme de soutien budgétaire direct en 2020. L'ONU a élaboré un plan de relèvement et de secours socio-économique pour faire face à la COVID-19, qui représente un montant de 138,9 millions de dollars, et des initiatives immédiates ont été financées grâce à des réaffectations de fonds.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

77. Au 1er juin, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 11 370 personnes (4,1 % de femmes), sur un effectif autorisé de 11 650 personnes, dont 311 officiers d'état-major (51 femmes) et 153 observateurs militaires (40 femmes). Elle était constituée de 11 bataillons d'infanterie, 1 bataillon d'intervention rapide,

1 groupement tactique, 1 compagnie de forces spéciales, 1 force de réaction rapide d'unités de soutien, notamment 1 compagnie de police militaire, 5 compagnies du génie, 1 compagnie de transport lourd, 3 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau I avec un supplément 1 module chirurgical de l'avant. À cela s'ajoutaient trois unités d'hélicoptères, dont une unité aérienne dont le détachement précurseur s'est déployé le 29 mai. La force de la MINUSCA manque d'une unité aérienne armée et d'une force de réaction rapide, mais cette dernière est en cours de déploiement.

Composante Police

78. Au 1er juin, la composante Police de la MINUSCA rassemblait 2 008 personnes (11,75 % de femmes), dont 332 policiers hors unités constituées et 1 676 membres déployés dans 11 unités de police constituées et 1 unité d'appui de la police, pour un effectif autorisé de 2 080 personnes. L'unité d'appui et six unités de police constituées opèrent à Bangui dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe de Bangui. Cinq unités de police constituées sont déployées à Bambari, Berbérati, Bouar, Bria et Kaga Bandoro. Une partie de l'unité de Kaga Bandoro est déployée à Batangafo. Le 16 mai, une partie des unités de police constituées de Bangui et de Bambari a été temporairement déployée à Ndélé.

Personnel civil

79. Au 1er juin, la MINUSCA comptait 1 425 membres du personnel civil (dont 26 % de femmes), parmi lesquels 215 Volontaires des Nations Unies et 102 agents pénitentiaires mis à disposition par le Gouvernement, soit 91 % de l'effectif autorisé (1 559 personnes).

Accord sur le statut des forces

80. Le 14 avril, 15 camions transportant du ciment destiné à un entrepreneur travaillant pour la MINUSCA ont été saisis par le bureau de douane mais ont pu repartir le 7 mai à la suite de discussions entre la MINUSCA et le Gouvernement. Le 17 avril, les autorités douanières et la gendarmerie nationales ont insisté pour inspecter deux conteneurs d'une unité militaire de la MINUSCA, au motif qu'ils contenaient des munitions. Les conteneurs ont été rendus le 18 mai, suite à l'intervention de la MINUSCA.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

81. Un total de 115 atteintes à la sécurité concernant du personnel des Nations Unies ont été enregistrées. Trois personnes ont été tuées ; une lors d'une attaque ; une après avoir été enlevée ; et une accidentellement. Au total 36 personnes ont été blessées : 3 lors d'une attaque, 1 à l'arme blanche, 5 lors de mouvements d'une foule hostile et 27 dans des accidents de la route. En février, la MINUSCA a été la cible d'une campagne de désinformation visant à inciter à des actes de violence ciblant quatre membres du personnel recruté sur le plan international et du personnel local, menée notamment par l'intermédiaire des médias sociaux et locaux. Le personnel d'organismes des Nations Unies a été visé à huit reprises. Les mouvements ont été restreints dans tout le pays en raison de l'insécurité et des mesures de prévention de la COVID-19. Au 1er juin, 31 cas de COVID-19 avaient été confirmés parmi les membres du personnel de la Mission, dont 2 cas de personnes guéries.

82. Avec l'appui de la MINUSCA, les autorités nationales ont ouvert 21 enquêtes sur des cas d'attaques contre des soldats de la paix ; 18 font l'objet d'une enquête de police, et des juges d'instruction sont saisies des 3 autres.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

83. Sept allégations de faits relevant de l'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été signalées ; six mettaient en cause des militaires et la septième un entrepreneur civil. Au total, neuf allégations portant sur des faits de cette nature ont été enregistrées en 2020.

84. La MINUSCA a continué à mener une action de prévention des comportements répréhensibles en prenant des mesures préventives énergiques et en intensifiant les efforts de coordination entre les diverses composantes de la Mission. Des sessions de formation portant sur la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ont été organisées en ligne en raison de la COVID-19.

85. Grâce à la conduite d'activités de sensibilisation intensives, à la formation de 75 personnes référentes aux questions touchant l'exploitation et les atteintes sexuelles et à l'établissement d'un réseau national de 27 mécanismes locaux de dépôt de plainte rassemblant 625 membres, la population est de plus en plus sensibilisée aux normes de conduite attendues du personnel des Nations Unies, outre qu'elle dispose de divers canaux de signalement des actes répréhensibles.

86. La défenseuse des droits des victimes sur le terrain a continué à coordonner le soutien aux victimes avec les entités des Nations Unies concernées afin de veiller à ce que les victimes reçoivent en temps voulu l'aide dont elles ont besoin. Toutefois, les restrictions découlant de l'épidémie de COVID-19 ont entravé la fourniture de services aux victimes.

Questions relatives à l'appui

87. La MINUSCA a continué de réduire son empreinte écologique, et notamment à atténuer le risque lié aux eaux usées, en installant 2 stations d'épuration qui sont venues s'ajouter aux 46 déjà en service. La Mission a installé 172 compteurs pour suivre l'utilisation du générateur d'eau atmosphérique installé à Obo. Le compostage, l'incinération des déchets solides et l'assainissement de la décharge de Kolongo se poursuivent, de même qu'un projet pilote de tri des déchets mené à la base de soutien logistique de Bangui. La MINUSCA a élaboré un plan-cadre de gestion des déchets qui prévoit notamment la création de déchetteries et le recours au compostage pour réduire les risques liés aux déchets. La Mission a continué à installer des lecteurs de compteurs pour étendre le suivi de la consommation d'électricité.

Action pour le maintien de la paix et optimisation de la performance

88. La MINUSCA a continué à améliorer sa performance conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix. Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, la MINUSCA s'est adaptée pour remplir ses missions prioritaires, notamment en recourant plus largement à la technologie, et a mis l'accent sur la protection des civils et le maintien de la stabilité, la préservation des acquis du processus de paix et la viabilité de l'Accord, la tenue d'élections en temps utile et le maintien de l'état de droit, la facilitation de l'accès humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies.

89. Le commandant de la force a mené trois évaluations des contingents ; dans deux cas, les résultats se sont avérés satisfaisants tandis que la troisième évaluation a salué une performance jugée exemplaire. La Mission a évalué un état-major de secteur, dont les résultats ont été jugés satisfaisants. Un certain nombre de problèmes ont été recensés, en particulier des défaillances dans la collecte des données de renseignement, notamment à cause des barrières linguistiques qui entravent la communication avec la population, le caractère discontinu du déploiement en raison du nombre de bases opérationnelles temporaires et l'insuffisance du périmètre de

sécurité. Chaque unité et état-major ayant fait l'objet d'une évaluation a reçu des recommandations et des instructions ciblées visant à lui permettre d'améliorer sa performance, notamment en ce qui concerne les compétences militaires, les capacités linguistiques, la réduction des accidents de la route et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les évaluations ont été suspendues depuis le 22 mars en raison de la COVID-19, mais devraient reprendre à la levée des mesures visant à endiguer l'épidémie.

90. La composante Police a réévalué 10 unités de police constituées ainsi que l'unité d'appui de la police. La performance de 10 unités a été jugée satisfaisante dans l'ensemble, mais il a été estimé qu'une unité de police constituée devait améliorer ses résultats en matière d'entretien, de disponibilité et d'état de fonctionnement de son matériel. Des plans de mise à niveau ont été établis pour chaque unité afin de remédier aux insuffisances constatées, notamment en ce qui concerne le matériel majeur et le soutien logistique autonome, l'expiration de la durée de vie et les munitions non létales de certaines unités et les lacunes en matière de sécurité du périmètre.

91. La MINUSCA a continué à mettre en œuvre le Système complet d'évaluation de la performance afin d'améliorer l'évaluation, la coordination et la planification intégrée des résultats. Toute une série d'effets et de résultats escomptés, alignés sur le mandat et les objectifs prioritaires, a été adoptée.

XI. Considérations financières

92. Dans sa résolution 73/312 et sa décision 73/555, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 910,1 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Au 1er juin 2020, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 159,8 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 099,5 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XII. Observations

93. Je me félicite que le peuple et le Gouvernement de la République centrafricaine continuent de faire avancer le processus de paix, alors même que le pays lutte contre la pandémie de COVID-19. Dans les mois à venir, et alors que le pays fait face à l'urgence sanitaire tout en continuant de faire avancer le processus politique, d'appliquer l'Accord et de préparer les élections, toutes les parties prenantes devront faire preuve de détermination et de résilience, et travailler dans un esprit de solidarité pour relever ces défis.

94. Malgré les obstacles à son application, l'Accord demeure le principal cadre de travail en vue du rétablissement et du maintien de la paix dans le pays. Je salue les efforts qu'ont déployés le Gouvernement et les autres signataires pour tirer parti des mécanismes d'application de l'Accord. Je me félicite du dialogue constructif et tourné vers l'avenir qu'ont noué le Gouvernement et certains chefs de groupes armés afin de répondre à leurs préoccupations mutuelles par des moyens pacifiques, étape nécessaire pour instaurer la confiance. Je me félicite également des efforts faits par la MINUSCA pour accroître la participation des femmes au sein des mécanismes

locaux de suivi et d'application, mesure essentielle en vue de l'instauration d'une paix durable.

95. Les autorités de la République centrafricaine ont accompli d'importants progrès en faisant avancer les réformes politiques essentielles conformément aux engagements qu'elles ont pris au titre de l'Accord, et notamment en adoptant la législation correspondante. J'accueille avec une satisfaction particulière la loi portant création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui dotera le pays d'un mécanisme de réconciliation nationale. Il importe de maintenir la dynamique créée par la création de la Commission pour susciter l'adhésion du public à l'Accord et contribuer à la stabilité locale et à la cohésion sociale. Les textes de loi en attente sur la décentralisation et le financement des collectivités locales devraient être adoptés sans délai pour répondre aux griefs historiques liés à l'exclusion et à la marginalisation de certains groupes de population.

96. Le nombre des violations de l'Accord ne cesse de diminuer et c'est là un élément encourageant. Néanmoins, je suis profondément préoccupé par la poursuite des affrontements violents impliquant des groupes armés, qui entraînent des violences contre les civils, les acteurs humanitaires, les forces armées nationales et les soldats de la paix et qui peuvent constituer des violations du droit international humanitaire. Ces heurts risquent d'aggraver les tensions intercommunautaires et l'éclatement de certains groupes armés signataires selon des lignes de fracture ethniques. Je suis également préoccupé par le rejet public de l'Accord et les initiatives expansionnistes de certains groupes armés, qui sont des violations flagrantes de l'Accord. J'encourage tous les signataires à renforcer le dialogue et à rechercher des solutions permettant d'instaurer la confiance, avec le soutien des partenaires internationaux, en particulier les garants et les facilitateurs, tout en veillant à sanctionner les violations. Je demande en particulier à toutes les parties de se conformer aux dispositions de l'Accord, à cesser de recourir aux violences sexuelles et à veiller à ce que les auteurs de faitsrépréhensibles répondent de leurs actes.

97. Il est particulièrement urgent que toutes les parties répondent à mon appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin que les efforts puissent être concentrés sur la lutte contre la pandémie. Je me félicite que certains groupes armés aient répondu favorablement à mon appel, et je les engage à traduire sans délai cette réponse en actes en mettant fin à la violence. Il est temps que les parties prenantes adoptent une position ferme et sans équivoque concernant l'application des sanctions prévues à l'article 35 de l'Accord, car l'instauration d'une paix durable nécessite que justice soit rendue aux victimes de violences et que les auteurs de crimes graves répondent de leurs actes. Je salue les mesures énergiques prises par la MINUSCA pour protéger les civils contre la violence des groupes armés, ainsi que la constance du soutien qu'elle fournit aux autorités nationales dans l'action qu'elles mènent pour faire répondre de leurs actes les auteurs de crimes graves et d'atteintes aux droits de la personne, notamment grâce aux mesures temporaires d'urgence adoptées par la Mission.

98. Je suis préoccupé par l'absence totale de progrès dans l'avancement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration depuis novembre 2019, alors même qu'il s'agit là d'une prescription fondamentale de l'Accord. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour associer les groupes armés signataires à l'action menée, notamment en ce qui concerne la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité, mais j'invite instamment toutes les parties à s'investir sérieusement dans cette entreprise, notamment en créant des possibilités de réintégration pour les ex-combattants et en œuvrant à l'harmonisation des grades.

99. Je me félicite de la mise en place progressive des unités spéciales mixtes de sécurité et j'exhorte toutes les parties prenantes à travailler ensemble de bonne foi

pour faciliter le déploiement tant attendu de ces unités avant les élections. Il est crucial que tous les partenaires appuient ces efforts, notamment en fournissant des conseils appropriés aux autorités concernant la gestion des armes et des munitions. Dans le même temps, je suis profondément troublé par le fait que certains groupes armés participants continuent de saper violemment les efforts en cours pour rétablir l'autorité de l'État, en violation flagrante de l'Accord.

100. Il ne fait pas de doute que les élections qui se profilent à l'horizon seront marquées par les défis que représente l'organisation d'un processus politique sensible en pleine pandémie mondiale. Le fait que les parties prenantes de l'ensemble de la classe politique restent attachées à l'ordre constitutionnel est à mes yeux une raison d'espérer. Les grandes décisions stratégiques doivent être prises dans le cadre d'une démarche axée sur un dialogue inclusif et transparent et sur le consensus politique afin de maintenir un climat propice à la tenue d'élections pacifiques. J'appelle l'ensemble des acteurs politiques à résister à toute tentation d'instrumentaliser la pandémie à des fins politiques.

101. Tous les citoyens centrafricains sont concernés par les élections. Il importe donc de dialoguer, en se tournant vers l'avenir, avec la société civile, y compris les chefs religieux, les femmes et les jeunes. La décision du Premier ministre de permettre à l'opposition politique et à la société civile de siéger au comité stratégique chargé des élections est un grand pas en avant. Toutefois, les autorités nationales doivent accélérer la mise en place d'un cadre consultatif permettant aux partis politiques de dialoguer et de résoudre leurs différends.

102. Le maintien d'un environnement propice à la tenue en temps voulu d'élections libres et pacifiques dépend principalement du respect par les partis politiques d'un code de conduite adopté de façon consensuelle pour promouvoir le règlement pacifique des contentieux électoraux grâce au dialogue et aux mécanismes applicables de l'état de droit. La garantie de l'égalité des droits politiques ainsi que l'interdiction sans équivoque des discours de haine et de toute forme de collusion entre dirigeants politiques et groupes armés à l'approche des élections seront déterminantes pour la réussite des élections dans tout le pays.

103. Je félicite l'Autorité nationale des élections d'avoir publié un calendrier électoral révisé qui s'adapte aux difficultés posées par la pandémie tout en respectant les délais prévus par la Constitution. Je salue les progrès importants accomplis dans les préparatifs de l'inscription sur les listes électorales, ainsi que les avancées dans la modification du cadre juridique visant à garantir le droit de vote des réfugiés et des autres citoyens de la diaspora. J'appelle les pays d'accueil à faciliter la participation des réfugiés centrafricains aux élections. Il est essentiel que les opérations électorales soient véritablement inclusives et j'appelle donc à intensifier les efforts visant à encourager la participation active des femmes, aussi bien en tant qu'électrices qu'en tant que candidates. J'accueille avec satisfaction les efforts en cours pour veiller à ce que l'inscription sur les listes électorales et le vote se déroulent en toute sécurité et sans risque de contamination, et pour expliquer ces mesures à la population.

104. Je sais gré à l'Union européenne, aux États-Unis et aux autres partenaires concernés de leur soutien généreux au panier de fonds du PNUD destiné à faciliter la tenue des élections, et j'appelle les partenaires internationaux à aider à trouver les fonds qui manquent encore. Il importe que les ressources nécessaires à la tenue en temps voulu d'élections libres, équitables et crédibles soient disponibles en temps utile.

105. D'importants progrès ont été réalisés s'agissant de l'extension de l'autorité de l'État et je me félicite que des représentants des autorités et des magistrats supplémentaires aient pris leurs fonctions sur le terrain, et que de nouvelles forces de

défense nationale et de sécurité intérieure aient été déployées. Il convient de poursuivre les efforts visant à soutenir ces agents dans leurs zones de déploiement afin de réduire l'absentéisme et les comportements répréhensibles, y compris les exactions commises contre la population qui alimentent le mécontentement et le conflit.

106. Le Gouvernement a fait des efforts louables pour mieux faire appliquer le principe de responsabilité s'agissant des forces de sécurité. Le peuple centrafricain doit se rendre compte que l'État assume de mieux en mieux et ses responsabilités et les manquements pour ce qui est de la protection des populations. Les autorités de la République centrafricaine doivent continuer à s'efforcer de rendre opérationnel le système de justice militaire et de constituer des forces professionnelles, responsables et inclusives qui font respecter l'état de droit. Il importe également que les partenaires internationaux apportent un soutien unifié et coordonné aux forces de défense de la République centrafricaine.

107. Le respect par tous de l'état de droit est un facteur essentiel de l'instauration d'une paix durable. Pour que les Centrafricains aient confiance dans les autorités nationales, tous les acteurs étatiques doivent faire preuve de transparence et de cohérence dans l'application du droit et instaurer la confiance dans ce contexte difficile. Le système de justice pénale doit continuer à lutter de façon effective contre l'impunité. Je ne peux donc que me féliciter de la décision de la Cour pénale spéciale d'enquêter sur les allégations de crimes graves qui auraient été commis lors des affrontements violents survenus récemment à Ndélé.

108. Je reste profondément préoccupé par la situation humanitaire en République centrafricaine, qui est encore aggravée par la pandémie et qui rend nécessaire un soutien continu et urgent de la part des partenaires internationaux. Je félicite le Gouvernement qui a su agir vite pour endiguer la pandémie, avec le soutien attentif de l'ONU et d'autres partenaires. J'appelle à un strict respect du principe de non-discrimination applicable à l'aide humanitaire et j'invite instamment toutes les parties prenantes à continuer d'adopter une démarche apolitique pour lutter contre la COVID-19 et à s'abstenir de diffuser de fausses informations ou des discours de haine.

109. Je condamne fermement la poursuite des attaques contre les travailleurs humanitaires et les organisations non gouvernementales, ainsi que celles ciblant des soldats de la paix, qui peuvent constituer des crimes de guerre. J'ai bon espoir qu'une collaboration accrue entre la MINUSCA et les partenaires humanitaires à Ndélé permettra d'améliorer la protection des civils et des travailleurs humanitaires dans cette ville. Les partenaires internationaux travaillant en République centrafricaine ne doivent en aucun être la cible d'actes incitant à la violence ou contribuant à diffuser de fausses informations, quels qu'ils soient. Je demande aux autorités centrafricaines de faire respecter l'état de droit à cet égard.

110. Le maintien de l'appui des pays de la région est une condition essentielle de l'instauration d'une paix durable en République centrafricaine. J'attends donc avec intérêt la reprise des travaux des commissions mixtes bilatérales et d'autres initiatives visant à améliorer les relations bilatérales avec les pays voisins. Je me félicite de l'esprit de collaboration et de coopération qui caractérisent l'engagement de la communauté internationale en République centrafricaine. S'il demeure essentiel de pouvoir compter sur des partenariats solides, c'est bien, en fin de compte, au peuple et au Gouvernement centrafricains qu'incombe la responsabilité de construire un avenir meilleur.

111. La MINUSCA continuera à préserver l'équilibre prudent qui a été trouvé entre les bons offices et l'engagement politique du Représentant spécial et une posture

énergique en matière de sécurité pour protéger les civils et faciliter l'instauration de conditions propices à la paix et à la stabilité, en particulier pendant la période électorale. Il est donc préoccupant que la Mission manque toujours d'éléments opérationnels dont elle a besoin pour s'acquitter de ses tâches essentielles, et notamment d'une unité aérienne. J'appelle les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à envisager de déployer cette ressource essentielle et à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour assurer le déploiement de policiers ayant le savoir-faire et le profil requis. Je salue l'action de la MINUSCA qui s'efforce sans relâche de satisfaire aux normes de performance les plus élevées, notamment en étant à la pointe des initiatives visant à tirer le meilleur parti des ressources disponibles.

112. Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement au Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, pour le dévouement dont il fait montre dans la conduite des opérations. J'exprime en outre ma gratitude au personnel civil et au personnel en tenue des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour s'acquitter du mandat de la Mission dans des circonstances aussi difficiles qu'imprévisibles. Je remercie également tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, les pays donateurs, les organisations régionales et multilatérales, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires pour leur contribution inestimable à la paix et à la stabilité en République centrafricaine. Je tiens également à adresser mes remerciements à l'Union africaine et à la CEEAC ainsi qu'aux partenaires régionaux, qui œuvrent sans relâche pour permettre au peuple de la République centrafricaine de jouir d'une paix durable.

Annexe I

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs militaires et effectifs de police au 1[er] juin 2020

	Composante militaire				*Composante Police*	
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Contingents*	*Total*	*Unités de police constituées*	*Policiers hors unités constituées*
Argentine	0	2	0	2		
Bangladesh	12	18	999	1 029		
Bénin	3	5	0	8		20
Bhoutan	2	2	0	4		
Bolivie (État plurinational de)	3	2	0	5		
Brésil	3	5	0	8		1
Burkina Faso	0	4	0	4		32
Burundi	5	6	745	756		
Cambodge	5	6	200	211		
Cameroun	3	5	746	754	279	20
Chine	0	2	0	2		
Colombie	2	0	0	2		
Congo	5	10	0	15	139	2
Côte d'Ivoire	0	4	0	4		20
Djibouti	0	0	0	0		3
Égypte	8	22	982	1 012	139	7
Espagne	0	0	0	0		3
États-Unis d'Amérique	0	7	0	7		
Fédération de Russie	3	11	0	14		
France	0	9	0	9		3
Gabon	0	0	450	450		
Gambie	4	4	0	8		5
Ghana	4	10	0	14		7
Guatemala	2	2	0	4		
Guinée	0	0	0	0		16
Indonésie	6	7	200	213	140	5
Jordanie	3	7	0	10		18
Kenya	7	8	0	15		
Madagascar	0	0	0	0		1
Mali	0	0	0	0		16
Maroc	2	16	750	768		
Mauritanie	8	7	450	465	280	
Mexique	0	1	0	1		
Népal	5	13	720	738		
Niger	1	4	0	5		32

Pays	*Composante militaire*				*Composante Police*	
	Observateurs militaires	*Officiers d'état-major*	*Contingents*	*Total*	*Unités de police constituées*	*Policiers hors unités constituées*
Nigéria	0	3	0	3		
Pakistan	9	30	1 213	1 252		
Paraguay	2	1	0	3		
Pérou	6	9	204	219		
Philippines	2	1	0	3		
Portugal	0	9	179	188		16
République de Moldova	2	1	0	3		
République-Unie de Tanzanie	0	5	450	455		
Roumanie	0	0	0	0		7
Rwanda	9	18	1 360	1 387	420	17
Sénégal	0	6	10	16	279	37
Serbie	2	3	72	77		
Sierra Leone	4	1	0	5		
Sri Lanka	0	1	110	111		
Suède	0	0	0	0		4
Tchéquie	3	0	0	3		
Togo	4	6	0	10		20
Tunisie	2	0	0	2		20
Uruguay	0	2	0	2		
Viet Nam	1	5	0	6		
Zambie	8	14	909	931		
Zimbabwe	2	0	0	2		
Total	**152**	**314**	**10 749**	**11 215**	**1 676**	**332**

Annexe II

Carte

